



## Contrat Solidaire Pommes-Poires 2023-2024



### Adhérent.e :

Nom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

### Producteur :

MAISON GAILLARD  
Production fruitière  
110 route royale  
78580 Les Alluets-le-Roi  
[www.maisongaillard.fr](http://www.maisongaillard.fr)

### Engagements de l'adhérent.e :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

### Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

## Distributions

Les distributions auront lieu le mardi à la maison Wangari Maathai de la Ferme Urbaine, 49-51 boulevard Gabriel Péri à Malakoff, entre 18h30 et 20h15.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

## Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

**Les prix sont basés sur 1 kilo de pomme à 3,90€ et 1 kilo de poire à 4,90€.**

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs PANIERS et/ou un ou plusieurs DEMI-PANIERS :

### LE PANIER

- Premières distributions : 5 kg pommes-poires (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires)
- 2 dernières distributions : 4 kg de 2 variétés de pommes

### LE DEMI-PANIER

- Premières distributions : 2,5 kg pommes-poires (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires)
- 2 dernières distributions : 2 kg de 2 variétés de pommes

Cochez la date de début dans le tableau ci-dessous :

<b>CO-CHER</b> ↓	<u>Date de début du contrat</u>	Fin du contrat	Distri- butions res- tantes	<b>Montant d'1 Grand Panier sur la durée du contrat</b>  (1)	<b>Montant d'1 Petit Panier sur la durée du contrat</b>  (2)
<input type="checkbox"/>	mardi 24 octobre 2023	mardi 26 mars 2024	11	220,20 €	110,10 €
<input type="checkbox"/>	mardi 7 novembre 2023	mardi 26 mars 2024	10	199,20 €	99,60 €
<input type="checkbox"/>	mardi 21 novembre 2023	mardi 26 mars 2024	9	178,20 €	89,10 €
<input type="checkbox"/>	mardi 5 décembre 2023	mardi 26 mars 2024	8	157,20 €	78,60 €
<input type="checkbox"/>	mardi 19 décembre 2023	mardi 26 mars 2024	7	136,20 €	68,10 €
Souscription non possible	mardi 16 janvier 2024	mardi 26 mars 2024	6	Souscription non possible	
	mardi 30 janvier 2024	mardi 26 mars 2024	5		
	mardi 13 février 2024	mardi 26 mars 2024	4		
	mardi 27 février 2024	mardi 26 mars 2024	3		
	mardi 12 mars 2024	mardi 26 mars 2024	2		
	mardi 26 mars 2024	mardi 26 mars 2024	1		

Les signataires du présent contrat s'engagent pour [ ] distributions de pommes et poires :

2023 : 24/10 – 07/11 – 21/11 – 05/12 – 19/12

2024 : 16/01 – 30/01 – 13/02 – 27/02 – 12/03 – 26/03

	Désignation	Montant d'1 panier	Nb de paniers par distribution (par défaut : 1)	S/TOTAL
<input type="checkbox"/>	<b>LE PANIER</b> - <u>Premières distributions</u> : 5 kg pommes-poire (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires) - <u>2 dernières distributions</u> : 4 kg de 2 variétés de pommes	reporter le montant (1) du tableau précédent [ ] €	x [ ]	= [ ] €
<input type="checkbox"/>	<b>LE DEMI-PANIER</b> - <u>Premières distributions</u> : 2,5 kg pommes-poire (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires) - <u>2 dernières distributions</u> : 2 kg de 2 variétés de pommes	reporter le montant (2) du tableau précédent [ ] €	x [ ]	= [ ] €
	<b>TOTAL =</b>			[ ] €

### Modalités de paiement

Possibilité d'un chèque par mois – Chèques à l'ordre de « **Maison Gaillard** »

**En plus du contrat solidaire, j'apporte mon soutien à la Maison Gaillard par un don de** [ ] **€.**

### Contact

AMAP Le Miam	Héloïse et Iona : <a href="mailto:fruits@lemiam.org">fruits@lemiam.org</a>
--------------	--

Fait en **1 exemplaire**, le [ ] / [ ] / 2023 à [ ]

Nom, prénom, signature de l'adhérent.e	Nom, prénom et signature de l'agriculteur
[ ]	[ ]

Contrat à retourner à : [fruits@lemiam.org](mailto:fruits@lemiam.org)